

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Ministre d'Etat
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 08.02.12 000848 CM

Réceptionné

10 FEV. 2012

Madame,

Votre lettre relative à la chasse baleinière japonaise en Antarctique et aux actions de l'organisation non gouvernementale Sea Shepherd à l'égard de cette flotte a retenu toute mon attention.

La France accorde une importance particulière à la protection internationale des cétacés.

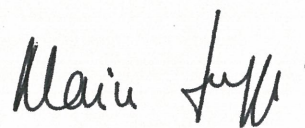
Notre action s'exerce, au plan national, par des projets de préservation ou de sensibilisation, comme la création du sanctuaire baleinier « Agoa » dans la Caraïbe ou les vastes campagnes de recensement aérien menées dans l'Océan Indien ou prochainement dans le Pacifique.

A l'échelon international, nous condamnons sans réserve la chasse dite « scientifique » pratiquée notamment par le Japon. Nous le faisons régulièrement savoir aux autorités japonaises. Nous sommes très engagés au sein de la Commission Baleinière Internationale (CBI) pour obtenir un arrêt de la chasse à la baleine, par la consolidation d'un cadre réglementaire partagé et reconnu, accordant une protection optimale pour les cétacés. La France use de toute son influence, de manière bilatérale et au sein de l'Union Européenne, pour qu'une solution pérenne soit adoptée, garantissant un strict respect du moratoire sur la chasse, dans le respect des autres dispositions de la convention.

En dehors d'éventuelles considérations immédiates et humanitaires, la France ne peut soutenir Sea Shepherd qui semble privilégier des actions qui sortent du cadre de la légalité et des principes essentiels de la sécurité en mer, dont ses équipages peuvent être les premières victimes. Toute la communauté internationale concernée par la chasse baleinière, y compris les pays les plus « protecteurs », dont la France fait partie, a condamné les pratiques de protestation violentes en mer, comme l'atteste la résolution « Garantir la sécurité lors de manifestations, protestations ou confrontations en haute mer » adoptée en 2011 par la CBI.

En parallèle, la France ne ménagera pas ses efforts diplomatiques pour que cesse, au sein d'un sanctuaire qu'elle a contribué à créer, la chasse « scientifique ».

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.



Alain JUPPE

Madame Brigitte BARDOT
Présidente de la Fondation Brigitte Bardot
28, rue Vineuse
75116 PARIS